

Délibération n°D20240016

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion CHAMBERON
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Joël KERDRAON	a donné délégation à	Charles MARBOT

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

(2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP – Crématorium de Bergerac – Avenant n°4 »

(4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité – Vote des taux 2024 »

(6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2024 »

FISCALITÉ - VOTE DES TAUX 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article 16 de la Loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A ;

VU la délibération n°D20230121 du 09 novembre 2023 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires ;

VU la délibération n°D20230140 du 21 décembre 2023 approuvant le budget primitif pour l'année 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la collectivité à préserver le pouvoir d'achat de ses contribuables en maintenant les taux de fiscalité 2024 à leur niveau actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FIXER** les taux d'impositions pour l'année 2024, identiques à 2023, comme suit :
 - Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :54,74 %,
 - Taux de taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) :121,80 %,

- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : ...13,89 %,
- Taux de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) :13,89 %.

Adopté à 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fathia BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

6 voix contre : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 28/03/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le

04 AVR. 2024

et de l'affichage en date du

04 AVR. 2024

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Charles MARBOT



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD